FOCUS REMUNERATION 2022

Données globales sur la rémunération
(Emplois permanents)

Budget de fonctionnement 759 103 €

Charges de personnel 329 539 €

Part des charges de personnels 43,4%

Rémunérations des agents sur emploi permanent	
Rémunérations annuelles brutes	55 267 364 €
Primes et indemnités versées	4 055 407 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	838 809 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	754 210 €

Part des primes

7,3%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
  - Votre colllectivité a rémunéré 236 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations
(Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	27 356 €
Contractuels permanents	s
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	s
Catégorie B	s
Catégorie C	25 342 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	27 357 €
Femmes	27 005 €
Moyenne globale	27 131 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 27 356 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 25 342 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 27 005 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 27 131 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A -14,2%
Catégorie B -9,6%
Catégorie C -2,8%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

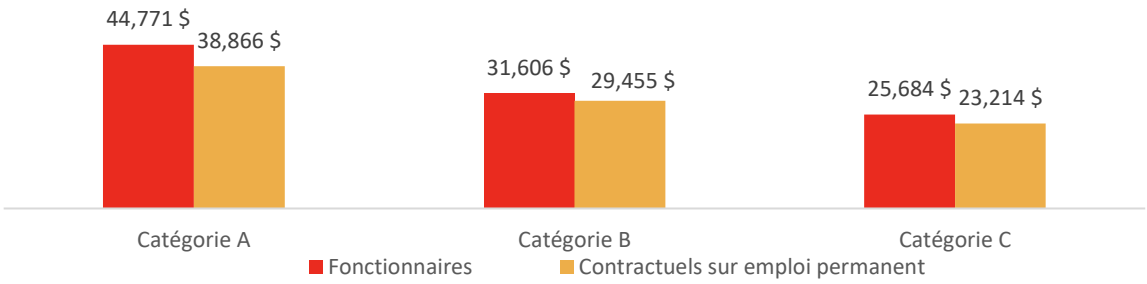

Primes *(Emplois permanents)*

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute :

55 267 364 €

Rémunération statutaire	49 236 876 €	89%
Primes	4 055 407 €	7%
SFT	379 498 €	1%
HSC	838 809 €	2%
NBI	754 210 €	1%
IR	2 564 €	0%

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre

Fonctionnaires

8%

Contractuels permanents

5%

Femmes

7%

Hommes

8%

Selon la catégorie

Catégorie A

11%

Catégorie B

10%

Catégorie C

6%

Rémunérations et primes selon le genre *(Emplois permanents)*

Filières	Catégorie A Femmes	Catégorie A Hommes	Catégorie B Femmes	Catégorie B Hommes	Catégorie C Femmes	Catégorie C Hommes
Administrative	40 419 €	49 835 €	31 649 €	30 763 €	26 476 €	26 977 €
Animation	-	-	28 142 €	28 444 €	24 080 €	25 859 €
Culturelle	s	-	25 703 €	23 868 €	24 347 €	25 061 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	54 401 €	s	30 344 €	33 013 €	31 412 €	-
Médico-technique	-	-	s	s	-	-
Police municipale	-	-	-	s	29 107 €	35 013 €
Sociale	32 605 €	-	-	-	25 537 €	26 835 €
Sportive	-	-	24 768 €	28 739 €	s	-
Technique	43 023 €	45 427 €	30 185 €	36 935 €	24 253 €	25 513 €
Moyenne toute filière	41 499 €	47 391 €	30 571 €	33 494 €	25 077 €	25 768 €

	Catégorie A Femmes	Catégorie A Hommes	Catégorie B Femmes	Catégorie B Hommes	Catégorie C Femmes	Catégorie C Hommes
Part des primes	9,4%	16,2%	9,3%	13,2%	6,3%	6,4%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.
Police municipale	44,62
Animation	34,10
Technique	24,84

	Nb h.
Femmes	21,1
Hommes	15,5

IFSE et CIA *(Emplois permanents)*

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C

	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
Filières	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : août 2024
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Loire

Version 1